

# Décision 2020/251

## du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

**Processus de rattachement** \*: APF DP

**Portée principale** \*: usagers des données publiques inscrites au catalogue des données publiques de Météo-France

La présidente directrice générale de Météo-France,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son Livre III relatif à l'accès aux documents administratifs et la réutilisation des informations publiques ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu la contribution de Météo-France au catalogue du site ECOMET ([www.ecomet.eu](http://www.ecomet.eu)),

### Décide

**Art. 1<sup>er</sup>** – Les redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France sont établies dans les conditions indiquées en annexe à la présente décision.

**Art. 2** – La décision n° 2018/1230 du 01 octobre 2018 relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France est abrogée.

**Art. 3** – La présente décision entre en vigueur le 01/12/2020

Fait à Saint-Mandé, le 09 mars 2021

La présidente directrice générale de Météo-France

Virginie Schwarz

(signature sur l'original)

## ANNEXE – Redevances des informations publiques de Météo-France

Deux types d'informations publiques sont répertoriés dans le portail des données publiques, selon que ces informations peuvent être réutilisées sans restriction ou sous condition.

### 1. Informations accessibles sans restriction de réutilisation

Il s'agit d'informations dispensées de toute redevance de réutilisation. Ces informations sont soit directement accessibles depuis le site internet de Météo-France, soit fournies hors ligne moyennant le paiement de redevance de mise à disposition,

#### 1.1. Informations accessibles en ligne

- Données d'observation au sol (données essentielles de la résolution 40 de l'OMM)
- Observations d'altitude sous forme d'émagrammes ou de message TEMP
- Animation d'images radar
- Observations Mer
- Observations du réseau nivo-météorologique
- Bulletins climatologiques
- Fiches climatologiques (normales mensuelles)
- Messages Climat
- Cartes modèle ARPEGE
- Bulletin de prévisions saisonnières pour le trimestre à venir
- Données numériques et éléments graphiques de scénarios climatiques du Portail DRIAS
- Archives des cartes et bulletins de vigilance météorologique

#### 1.2. Informations partiellement en ligne

Certains modèles ont une large partie de leurs données disponibles en ligne ; le complément est disponible hors ligne :

- Données des modèles de prévision disponibles en ligne:
  - Données des dernières 24h des modèles atmosphériques ARPEGE, et AROME (métropole et outre-mer)
  - Données du modèle de prévision de la couche océanique superficielle (MFWAM)
  - Données d'un modèle numérique de prévision du niveau océanique forcé par un modèle atmosphérique et intégrant une simulation de marée (surcote océanique)
  - Données du modèle de prévision de vagues haute résolution forcé par ARPEGE (WW3)

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

réf : MF\_DEC\_APF DP\_Décision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021      Version 10

## **1.3. Informations hors ligne**

- Données archivées du modèle de prévision à aire limitée ALADIN (métropole et outre-mer)
- Données du modèle global de chimie atmosphérique et de transport (MOCAGE)
- Données du modèle de prévision d'ensemble ARPEGE (PEARP)
- Données du modèle de prévision d'ensemble AROME
- Données du modèle AROME Prévision Immédiate
- Données de prévisions saisonnières

## **1.4.**

## **2. Informations accessibles sous condition de réutilisation**

Ces informations sont **soumises au versement de redevances** composées d'une redevance de réutilisation et, le cas échéant, de redevances de mise à disposition,

### **2.1. informations en ligne**

- Données climatologiques de base

### **2.2. Informations partiellement en ligne**

- Données d'observations au sol

### **2.3. Informations hors ligne**

- Produits radar en coordonnées cartésiennes
- Produits radar en coordonnées polaires
- Profils de vents
- Données spatialisées
- Données de prévision expertisée.

## **3. Les catégories de redevances**

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

réf : MF\_DEC\_APF DP\_Décision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021 Version 10

## 3.1. *Redevances de réutilisation*

Les redevances de réutilisation détaillées dans la section 5 sont déterminées en tenant compte :

- **des règles de dégressivité** indiquées dans la section 8; les règles de dégressivité s'appliquent « à la requête » pour les données extraites en ligne par l'utilisateur ou « à la commande » pour les données non disponibles en ligne ;
- du type de licence délivrée ; la tarification diffère selon que l'accès aux informations s'opère dans le cadre de :
  - la licence **standard**, qui exclut la possibilité pour l'utilisateur d'élaborer des produits et services à partir de données radar, lorsque ces produits et services sont destinés à être diffusés sur internet ;
  - la licence **spéciale**, qui inclut cette possibilité ;
  - la licence « **enseignement-recherche** » et la licence « **accompagnement de projets de création d'entreprise** » ; lorsque les informations sont demandées dans l'un de ces deux cadres, l'utilisateur est dispensé du paiement de la redevance de réutilisation.

## 3.2. *Redevances de mise à disposition*

Les **redevances de mise à disposition** indiquées dans la section 10 s'appliquent aux données **qui ne sont pas disponibles en ligne** et dont l'accès nécessite l'intervention du personnel de Météo-France.

Lorsque les données sont accessibles en ligne, l'utilisateur doit extraire lui-même les données à l'aide de l'espace d'extraction du portail des données publiques de Météo-France. Dans ce cas, il est dispensé des redevances de mise à disposition.

Dans le cadre des licences « enseignement-recherche » et « accompagnement de projets de création d'entreprise », l'utilisateur demeure assujéti aux éventuelles redevances de mise à disposition.

## 3.3. *Accès « premium »*

Le service « premium » permet de disposer d'un transfert plus performant des données des modèles de prévision mentionnés au 1.1. :

- fourniture automatique journalière des fichiers souhaités, dès leur disponibilité, à l'adresse IP désignée par l'utilisateur ;
- diffusion des fichiers dans un temps inférieur ou égal à 15 minutes suivant leur production et leur mise en base de données au sein du système d'information de Météo France et sous réserve d'un fonctionnement nominal du réseau internet entre les installations de Météo France et celles du client ; Météo France ne peut garantir que le transfert des données au sein du réseau internet lui-même se fasse dans des délais garantis;
- accès à toute heure et tous les jours de l'année à la hotline technique de Météo France.

Le service « premium » est accessible dans le cadre d'un abonnement annuel ouvert après versement d'une redevance. Le montant de cette redevance annuelle, déterminé dans les conditions définies en

annexe IV, correspond au coût d'utilisation de la bande passante entre les installations de Météo France et le réseau internet.

## 4. Tarification des redevances

### 4.1. Redevances de réutilisation

<b>4.1.1. Données d'observation</b>		Licence standard ou spéciale
SYNOP	redevance par message	0,043 €
Abonnement annuel à 1 station du réseau RADOME ou du réseau étendu	redevance annuelle	376 €
Paquet RADOME 1 ou 2 ans	redevance annuelle	86 000 €
Paquet RADOME 3 ans	redevance annuelle	77 400 €
Paquet RADOME 4 ans	redevance annuelle	73 100 €
Paquet RADOME 5 ans et plus	redevance annuelle	68 800 €
Paquet Etendu 1ou 2 ans	redevance annuelle	126 000 €
Paquet Etendu 3 ans	redevance annuelle	113 400 €
Paquet Etendu 4 ans	redevance annuelle	107 100 €
Paquet Etendu 5 ans et plus	redevance annuelle	100 800

<b>4.1.2. Produits radar en coordonnées cartésiennes</b>		Licence standard	Licence spéciale
Image de réflectivité d'un radar individuel ou d'un domaine métropolitain de moins de 40 000 km <sup>2</sup>	redevance par image	0,40 €	0,60 €
Image de réflectivité d'un domaine métropolitain entre 40 000 et 250 000 km <sup>2</sup>	redevance par image	0,65 €	0,98 €
Image de réflectivité d'un domaine métropolitain entre 250 000 et 500 000 km <sup>2</sup>	redevance par image	1,30 €	1,95 €
Image de réflectivité d'un domaine métropolitain supérieur à 500 000 km <sup>2</sup>	redevance par image	2,61 €	3,92 €
Image de lame d'eau d'un radar individuel ou d'un domaine métropolitain de moins de 40 000 km <sup>2</sup>	redevance par image	0,68 €	1,02 €
Image de lame d'eau d'un domaine métropolitain entre 40 000 et 250 000 km <sup>2</sup>	redevance par image	1,06 €	1,59 €
Image de lame d'eau d'un domaine métropolitain entre 250 000 et 500 000 km <sup>2</sup>	redevance par image	2,13 €	3,20 €
Image de lame d'eau d'un domaine métropolitain supérieur à 500 000 km <sup>2</sup>	redevance par image	4,26 €	6,39 €
Image d'une mosaïque outre-mer (réflectivité)	redevance par image	0,34 €	0,51 €

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

réf : MF\_DEC\_APF DP\_Decision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021

Version 10

5/13

<b>4.1.2. Produits radar en coordonnées cartésiennes</b>		Licence standard	Licence spéciale
Image de la mosaïque outre-mer ( lame d'eau)	redevance par image	0,55 €	0,83 €
Image d'archive de la mosaïque internationale (3km, réflectivité)	redevance par image	3,44 €	5,16 €
Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale (réflectivité et/ou lame)	abonnement annuel	100 000 €	150 000 €
Abonnement au paquet annuel mosaïque Nouvelle-Calédonie (réflectivité et/ou lame)	abonnement annuel	53 000 €	79 500 €
Abonnement au paquet annuel mosaïque Antilles (réflectivité et/ou lame)	abonnement annuel	13 000 €	19 500 €
Abonnement au paquet annuel mosaïque Réunion (réflectivité et/ou lame)	abonnement annuel	13 000 €	19 500 €
Paquet archives d'un radar individuel ou d'un domaine inférieur à 40 000 km <sup>2</sup> (réflectivité et/ou lame)	1 à 2 ans d'archives	1 500 €	2 250 €
	3 à 5 ans d'archives	2 600 €	4 000 €
	6 à 10 ans d'archives	3 800 €	5 700 €
Paquet archives d'un domaine supérieur à 40 000 km <sup>2</sup> ou de la mosaïque nationale complète (réflectivité et/ou lame)	1 à 2 ans d'archives	4 000 €	6 000 €
	3 à 5 ans d'archives	7 000 €	10 000 €
	6 à 10 ans d'archives	10 000 €	15 000 €
Paquet archives mosaïque Outre-Mer (réflectivité et/ou lame)	1 à 2 ans d'archives	570 €	855 €
	3 à 5 ans d'archives	1 000 €	1 500 €
	6 à 10 ans d'archives	1 400 €	2 100 €

<b>4.1.3. Produits radar en coordonnées polaires</b>		Licence standard	Licence spéciale
Abonnement aux données radar numériques en coordonnées polaires	abonnement annuel à un site radar	6 800 €	10 200 €
Abonnement aux données radar numériques en coordonnées polaires	abonnement annuel à l'ensemble des sites radar métropolitains et outre-mer	34 000 €	51 000 €
Abonnement aux données d'un radar multipolarisé	abonnement annuel à un site radar	8 200 €	12 300 €
Abonnement aux données d'un radar multipolarisé	abonnement annuel à	41 000 €	61 500 €

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

réf : MF\_DEC\_APF DP\_Decision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021

Version 10

<b>4.1.3. Produits radar en coordonnées polaires</b>		Licence standard	Licence spéciale
	l'ensemble des sites radar métropolitains		
Paquet archives radar individuel en coordonnées polaires	1an d'archives	250 €	375 €
	10 ans d'archives	700 €	1 050 €
Paquet archives radar individuel multipolarisé	1an d'archives	300 €	450 €
	10 ans d'archives	800 €	1 200 €

<b>4.1.4. Profils de vent</b>		Licence standard	Licence spéciale
Profils de vent VHF	redevance par profil	0,20 €	0,30 €
Profils de vent UHF ou VAD	redevance par profil	0,10 €	0,15 €

<b>4.1.5. Climatologie</b>		Licence standard ou spéciale
Données climatologiques de base	redevance par lot de 10 éléments*	0,40 €
Accès annuel aux données climatologiques de base	redevance annuelle	200 000 €
Un jour de données pluviographiques d'une station	redevance par article	3 €
	abonnement annuel	150 €
Un mois de données pluviographiques d'une station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Un an de données pluviographiques d'une station	redevance par article	150 €
Collectif mensuel départemental des précipitations	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Précipitations d'un département (1 mois)	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Les précipitations du mois à la station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Bilan annuel des précipitations par poste	redevance par article	30 €
Collectif mensuel départemental des températures	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Températures d'un département (1 mois)	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Les températures du mois à la station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Les humidités du mois à la station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Les vents du mois à la station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Normales mensuelles et annuelle d'une station	redevance par article	20 €
Série de données mensuelles homogénéisées d'une	redevance par article	150 €

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

réf : MF\_DEC\_APF DP\_Decision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021 Version 10

<b>4.1.5. Climatologie</b>		Licence standard ou spéciale
station		

\* Élément : valeur d'un paramètre (température, pression...) à un instant donné ou cumulé sur un laps de temps donné (précipitations, rayonnement...).

<b>4.1.6. Données spatialisées</b>		Licence standard ou spéciale
Données spatialisées	redevance par lot de 10 éléments**	0,40 €
Abonnement annuel aux données spatialisées	abonnement annuel	50 000 €

\*\* Élément : valeur d'un paramètre en un point de grille à un instant donné ou cumulé sur un laps de temps donné.

<b>4.1.7. Données de prévision expertisée</b>		Licence standard ou spéciale
Données de prévision expertisée	abonnement annuel	300 000 €

## **4.2. Règles de dégressivité (applicables à la requête pour les données en ligne, à la commande pour les données offline)**

<b>4.2.1. Données d'observation</b>	
<b>4.2.1.1. SYNOP</b>	
Si l'utilisateur commande n messages, le nombre de messages effectivement facturé dans la redevance de redistribution sera calculé comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si n est inférieur ou égal à 10 000 messages : pas de dégressivité</li> <li>▶ Si n est compris entre 10 001 et 100 000 : nombre de messages facturé = <math>10\,000 + 0,75 * (n - 10\,000)</math></li> <li>▶ Si n est compris entre 100 001 et 1 000 000 : nombre de messages facturé = <math>77\,500 + 0,5 * (n - 100\,000)</math></li> <li>▶ Si n est supérieur à 1 000 000 : nombre de messages facturé = <math>527\,500 + 0,35 * (n - 1\,000\,000)</math>.</li> </ul>	
<b>4.2.1.2. Abonnement à 1 station du réseau RADOME ou du réseau étendu et aux Paquets RADOME et Etendu</b>	
Pas de dégressivité, le mode de calcul en paquet tenant déjà compte des volumes.	

<b>4.2.2. Images radar</b>	
Si l'utilisateur commande n images, le nombre d'images effectivement facturé dans la redevance de redistribution sera calculé comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si n est inférieur ou égal à 2 000 : pas de dégressivité</li> <li>▶ Si n est compris entre 2 001 et 20 000 : nombre d'images facturé = <math>2\,000 + 0,6 * (n - 2\,000)</math></li> <li>▶ Si n est compris entre 20 001 et 200 000 : nombre d'images facturé = <math>12\,800 + 0,4 * (n - 20\,000)</math></li> </ul>	

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

réf : MF\_DEC\_APF DP\_Décision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021      Version 10



#### 4.2.2. Images radar

20 000)

▶ Si n est supérieur à 200 000 : nombre d'images facturé =  $84\,800 + 0,2 * (n - 200\,000)$ .

*N.B. : Il est rappelé qu'il existe un forfait « Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale (réflectivité et/ou lame) » (cf. ci-dessus, 3.1.2).*

#### 4.2.3. Données radar en coordonnées polaires

La dégressivité ne s'applique pas aux abonnements aux données radar en coordonnées polaires.

#### 4.2.4. Profils de vent

Si l'utilisateur commande n profils, le nombre de profils effectivement facturé dans la redevance (partie principale) sera calculé comme suit :

- ▶ Si n est inférieur ou égal à 2 000 : pas de dégressivité
- ▶ Si n est compris entre 2 001 et 20 000 : nombre de profils facturé =  $2\,000 + 0,6 * (n - 2\,000)$
- ▶ Si n est compris entre 20 001 et 200 000 : nombre de profils facturé =  $12\,800 + 0,4 * (n - 20\,000)$
- ▶ Si n est supérieur à 200 000 : nombre de profils facturé =  $84\,800 + 0,2 * (n - 200\,000)$ .

#### 4.2.5. Climatologie

La dégressivité des « Données climatologiques de base » se calcule ainsi : si l'utilisateur commande n lots de 10 éléments, le nombre de lots de 10 éléments effectivement facturé dans la redevance de redistribution sera calculé comme suit :

- ▶ Si n est inférieur ou égal à 1 000 : pas de dégressivité
- ▶ Si n est compris entre 1 001 et 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé =  $1\,000 + 0,75 * (n - 1\,000)$
- ▶ Si n est compris entre 10 001 et 100 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé =  $7\,750 + 0,5 * (n - 10\,000)$
- ▶ Si n est supérieur à 100 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé =  $52\,750 + 0,35 * (n - 100\,000)$

*N.B. : Il est rappelé qu'il existe un forfait « Accès annuel aux données climatologiques de base » (cf. ci-dessus, 3.1.5).*

*La dégressivité ne s'applique qu'aux seules « Données climatologiques de base ». Il ne s'applique pas aux autres articles du 3.1.5.*

#### 4.2.6. Données spatialisées

Si l'utilisateur commande n lots de 10 éléments, le nombre de lots de 10 éléments effectivement facturé dans la redevance de redistribution sera calculé comme suit :

- ▶ Si n est inférieur ou égal à 1 000 : pas de dégressivité
- ▶ Si n est compris entre 1 001 et 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé =  $1\,000 + 0,75 * (n - 1\,000)$
- ▶ Si n est supérieur à 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé =  $7\,750 + 0,5 * (n - 10\,000)$

*N.B. : Il est rappelé qu'il existe un forfait « Abonnement annuel aux données spatialisées » (cf. ci-dessus, 3.1.6).*

#### 4.2.7. Données de prévision expertisée

La dégressivité ne s'applique pas aux données de prévision expertisée.

### 4.3. Redevances de mise à disposition

On distingue la fourniture en temps réel et la fourniture en temps différé :

- Dans le cas d'une fourniture **en temps réel**, les redevances de mise à disposition comprennent :
  - **des frais de mise en place du service**, correspondant au traitement de la demande, dus une seule fois, pour toute la durée d'exécution de la commande ;
  - et **des frais de suivi** qui dépendent de la durée d'exécution de la commande. Ces frais sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.
- Dans le cas d'une fourniture **en temps différé**, les redevances de mise à disposition comprennent :
  - **des frais de mise en place de la procédure d'extraction**, dus une seule fois, pour toute la durée d'exécution de la commande ;
  - et **des frais pour chaque envoi** qui dépendent du rythme d'exécution de la commande. Ces frais sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

En cas de fourniture en temps réel comme en temps différé et si la commande le nécessite, **des frais de transformation** des données s'ajoutent et sont fondés sur le temps passé pour assurer ladite transformation au taux de 65 € par heure.

4.3.1. Données d'observation				
Fourniture en temps réel	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi		
		En cas de fourniture 6 min.	En cas de fourniture horaire	En cas de fourniture quotidienne
	325 €	3120 €	1560 €	780€
Fourniture en temps différé	Frais d'extraction	Frais à chaque envoi		
	65 €	6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).		
Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 65 € par heure.				

4.3.2. Produits radar		
Fourniture en temps réel	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi
Commande d'imagerie radar à l'exception de	325 €	1560 €

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

réf : MF\_DEC\_APF DP\_Decision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021 Version 10

10/13

<b>4.3.2. Produits radar</b>		
l'abonnement au paquet annuel mosaïque nationale. Pour les abonnements annuels aux données radar numériques en coordonnées polaires, voir tableau III.3 ci-après.		
Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale	325 €	3120 €
<b>Fourniture en temps différé</b>		
Les frais d'extraction et d'envoi sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 65 € par heure et, le cas échéant, sur les coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).		

<b>4.3.3. Données radar en coordonnées polaires</b>	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi
1 radar	780 €	1560 €
2 à 3 radars	975€	2340 €
4 radars	975 €	3120 €
De 5 à 10 radars	975 €	3900 €
De 11 à 20 radars	1170 €	4680 €
De 21 à 24 radars	1300 €	6240 €
Option garantie de BP* de 1 à 4 radars	-	100 €
Option garantie de BP* de 5 à 10 radars	-	300 €
Option garantie de BP* de 11 à 20 radars	-	600 €
Option garantie de BP* de 21 à 24 radars	-	700 €

<b>4.3.4. Profils de vent</b>
Les frais de mise en place du service et de suivi (temps réel) ou d'extraction et d'envoi (temps différé) sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 65 € par heure et, le cas échéant, sur les coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).

<b>4.3.5. Climatologie</b>						
Abonnements	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi selon rythme d'exécution				
		Horaire	Quotid.	Hebdo.	Décad.	Mens.
	65 €	780 €	390 €	195 €	195 €	97 €
Fourniture ponctuelle	Frais d'extraction	Frais à chaque envoi				
	65 €	6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).				
Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 65 € par heure.						

<b>4.3.6. Données spatialisées</b>	Frais d'extraction	Frais à chaque envoi
	65 €	6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).

Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 50 € par heure.

<b>4.3.7. Modèles de prévision</b>						
Fourniture en temps réel	Frais de mise en place du service	Frais de calculateur	Frais annuels de suivi selon le rythme d'exécution			
			2 à 8 réseaux quotidiens	1 réseau quotidien	Hebdo.	Mens.
	65 €/h avec un minimum de 260 €	0,0278 € par échéance	780 €	390 €	195 €	195 €
Désarchivage	Frais d'extraction	Frais de calculateur	Frais à chaque envoi			
	65 €/h avec un minimum de 260 €	0,0278 € par échéance	6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).			

<b>4.3.8. Données de prévision expertisée</b>	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi
Abonnement annuel aux données de prévision expertisée	325 €	3120 €

## 4.4. Service Premium

Le service Premium concerne les données de modèle de prévision accessible sous licence Etalab. Le montant de la redevance est fonction du nombre d'unité(s) souscrite(s) dans l'abonnement annuel. Une unité correspond à un volume de 10 Go de données transférées quotidiennement. Le tarif d'une unité s'élève à 5 040 €.

En cours d'année, l'utilisateur du service « premium » peut modifier jusqu'à six fois le contenu de son abonnement. Si la modification demandée engendre une augmentation ou une diminution du nombre d'unité(s), le montant de la redevance sera recalculé au prorata du nombre de mois restant.

### Évolutions successives

Référence	Version	Date de mise en application	Evolution/observation
Décision CG 1996 du PDG relative aux redevances de réutilisation des informations publiques	5	07/07/2016	

Décision du président-directeur général relative aux redevances de réutilisation des informations publiques de Météo-France

réf : MF\_DEC\_APF DP\_Decision-PDG-donnees-Publique

Date de mise en application : 01/03/2021

Version 10

12/13

de Météo-France			
Décision 2017/538	6	01/04/2017	Prise en compte de la nouvelle licence « accompagnement de projets de création d'entreprise »
Décision 2017/1464	7	23/10/2017	Gratuité des fiches climatologiques. Ajout de produits radar : mosaïque outre-mer et abonnement à l'ensemble des sites radars métropolitains
Décision 2018/553	8	15/05/2018	Gratuité de l'ensemble des modèles y compris ceux non disponibles en ligne. Précision faite sur la mise en ligne uniquement partielle des modèles
Décision 2018/1230	9	01/10/2018	Modification de la base tarifaire des coûts RH modification tarifaire des données radars (fourniture par domaines retailés) ajout au catalogue de AROME PI et AROME SAHEL
Décision 2020/251	10	01/12/2020	Retrait d'AROME SAHEL du catalogue des données publiques

### Approbation

	Nom	Service/fonction	Signature (sur l'original)
<b>Approbateur</b>	Virginie Schwarz	PDG	
<b>Vérificateur</b>	Anne Debar	D2I/D	
<b>Rédacteurs</b>	Manon Vignes	D2I/INT	
	Thiery Despots	DSM/PFDP	